

- Qu'est-ce que la maladie d'Alzheimer ?
- Quelle attitude adopter vis-à-vis de la personne atteinte d'Alzheimer ou troubles apparentés ?
- Comment va évoluer la maladie ?
- Quelles formes d'assistance pour soulager la personne et la famille ?
- Existe-t-il des structures compétentes pour accueillir les personnes atteintes d'Alzheimer ou troubles apparentés ?

Toutes ces questions, et bien d'autres, sont posées par ceux qui sont confrontés à la maladie...

Ne laissez pas la maladie vous isoler... Nous sommes là pour vous aider !



Si vous souhaitez soutenir l'association et les actions qu'elle entreprend, vous pouvez :

Verser une contribution au compte
 IBAN BE66-0682-433455-43
 BIC GKCCBB
 (Attestation fiscale à partir de 40 €)

A partir de 20€ par an, devenez **membre** d'Alzheimer Belgique ASBL. Vous soutenez ainsi concrètement notre association et bénéficiez des avantages suivants :

- Un accès à nos permanences avec des professionnels de la maladie d'Alzheimer ;
- Un accès à notre centre de documentation ;
- Un abonnement d'un an à la revue trimestrielle « Info » ;
- L'invitation à des événements.

Prévoir un legs

Devenir bénévole

Nous faire connaître



**Vivre avec
la maladie d'Alzheimer**

Alzheimer Belgique ASBL

Quai aux Pierres de Taille 37-39
1000 BRUXELLES

Tel écoute : 02/428 28 19 (7j/7 de 8h à 22h)
Tel bureau : 02/428 28 10 (Lu-Ve:9h-16h)

secretariat@alzheimerbelgique.be

www.alzheimerbelgique.be

 Alzheimer Belgique asbl New

Services proposés

Fondée en 1985, l'asbl est née de l'initiative de personnes qui ont été confrontées à la maladie.

Depuis, ses missions et ses buts se sont multipliés au-delà d'une simple aide, tout en gardant comme toile de fond et comme objectif primordial le soutien aux familles des personnes atteintes d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

Les objectifs de l'association

- ✕✕✕ Mettre en œuvre tout moyen d'entraide pour soulager la personne atteinte de troubles cognitifs ;
- ✕✕✕ Diffuser toute information sur la maladie d'Alzheimer ou sur les troubles apparentés ;
- ✕✕✕ Favoriser le dépistage précoce de la maladie ;
- ✕✕✕ Promouvoir la qualité des soins à domicile et en maison de repos et de soins ;
- ✕✕✕ Promouvoir la création de structures adaptées ;
- ✕✕✕ Organiser des formations sur la maladie d'Alzheimer ;
- ✕✕✕ Sensibiliser les pouvoirs publics à cette pathologie lourde et aux besoins spécifiques des personnes malades et de leur entourage.

Offres de répit

Art-Thérapie Ateliers à support artistique favorisant la communication, dirigés par une psychologue art-thérapeute.

Café Souvenirs Activité de réminiscence basée sur les 5 sens pour permettre à la personne malade de communiquer et maintenir une relation positive avec son aidant-proche.

Ergothérapie à domicile S'appuie sur l'évaluation des capacités d'activité de la personne malade et les interactions avec son environnement pour proposer des pistes d'accompagnement et des solutions de répit adaptées.

Escale - Plateforme de répit Journée de répit pour l'aidant et la personne malade. Prendre du temps, être soutenu, informé, retrouver des liens sociaux et une relation positive avec son proche.

Psychomotricité Atelier de mouvements qui favorise une relation harmonieuse de la personne malade à son environnement et lui permet de s'exprimer et de gérer ses émotions.

Séjour répit s'octroyer une pause, se ressourcer, s'évader le temps d'un séjour 2 fois/an.

Sorties Culturelles Il s'agit de sortir et de profiter en groupe des lieux ou des événements culturels.

Conseils et soutien

Soutien psychologique, conseils juridiques, choix des aides à domicile, choix d'une maison de repos, etc.

Rencontre des personnes concernées et de leurs proches sur rendez-vous

Ligne téléphonique d'écoute (02/428.28.19) 7j/7 de 8h à 22h

Groupe de soutien Réunion de rencontre où les aidants peuvent partager leurs expériences, sentiments et émotions. Ils développent ensemble des stratégies pour faciliter la vie au quotidien.

Conférences

Des conférences tout public sont organisées sur simple demande.

Formations

Des formations sont proposées aux professionnels de la santé en institution et à domicile, et à tout travailleur en contact avec les personnes malades.

